

Passe sanitaire : preuve que tout était déjà prévu avant janvier 2020 !



C'est bête de faire des erreurs, surtout venant de Santé publique France. Surtout qu'ils n'en sont pas à leur coup d'essai. Dans leur rapport – Covid-19 : point épidémiologique hebdomadaire du 1^{er} avril 2021 -, le nombre total des décès dus au virus est publié page 41: "Entre le 1^{er} mars 2020 et le 30 mars 2021 : total de 95 364 décès de patients Covid". Puis, page 43, tableau 10 : "14 471 décès imputés au Covid-19 seul, 27 031 décès imputés au Covid-19 mais avec une ou plusieurs comorbidités, donc un total de 41 502 décès". Entre les deux totaux, une différence de 53 862 décès. Ah ! quand même... Le vrai total n'a donc plus rien à voir avec le bourrage de crâne politico-médico-médiatique. (1)

Que se passait-il en janvier 2020 ?

- 98 cas de Coronavirus dans le monde, pas de décès. (2)
- Le vaccin contre la Covid-19 avait fait l'objet de recherches alors que la pandémie coronavirus (Covid-19) n'avait pas commencé. Ainsi, le cofondateur de BioNTech a expliqué, le 20 novembre 2020, que son vaccin a été conçu en quelques heures dès janvier 2020. (Le Point du 12/12/2020 : ... Et il n'aura pas fallu beaucoup plus de temps au cofondateur de BioNTech pour élaborer le précieux élixir. Ugur Sahin aurait en effet conçu le vaccin en quelques heures à la mi-

janvier, selon The Journal, un podcast du Wall Street Journal...) (3)

– 13 janvier 2020 : en France, la « sinistre » de la Santé du moment, Agnès Buzyn, et son directeur général de la Santé, Jérôme Salomon, classe l'hydroxychloroquine dans les substances vénéneuses. Étrange, car ce médicament, utilisé depuis plusieurs décennies, a fait ses preuves sur le marché. Commercialisé sous le nom de Plaquénil, il ne devient disponible que sur ordonnance.

Revenons au présent. Tout a commencé il y a quelques jours, lorsque mon épouse et moi avons décidé de se prendre quelques jours de vacances en Bretagne, histoire de se changer les idées face à la morosité covidienne et aussi, d'en profiter un peu avant l'imposition du passe sanitaire liberticide.

Vendredi 23 juillet 2021 : nous étions devant l'entrée du château de Fougères, quand mon regard fut attiré par une affiche indiquant : "Pass Sanitaire Covid-19". Déjà ! Diantre, rapide comme l'éclair ce gouvernement. Pour augmenter le SMIC et les retraites, ça traîne, mais pour ce genre de choses, ça carbure. En plus, sabotage de la langue française. Pourquoi écrire "Pass" en anglais ? Pour avoir l'air branché ? Allô M. Blanquer ? Un commentaire ?

Je prends donc en photo la fameuse affichette que l'on va devoir subir dans notre champ de vision jour après jour et qui orne déjà toutes les entrées des sites et des établissements recevant du public. Peu de temps après, un ami me demande si j'ai regardé la date en bas à gauche du document. Je jette un œil, et je découvre avec stupeur ceci : W-0333-001-2003-20 janvier 2020. Suivi du logo ne pas jeter sur la voie publique.

En recherchant sur Google la référence ci-dessus et la date, je tombe directement sur Santé publique France. Organisme d'État. Notez au passage qu'ils ont reçu 3,831 milliards d'euros de subvention pour 2021 – oui, vous lisez bien – pour 625 agents. Déjà en 2020, cet organisme avait reçu une

dotation exceptionnelle de 860 millions d'euros. (4). Tout cet argent pour pondre des rapports alarmants, soporifiques, souvent mensongers et des affiches Covid. Démentiel !

J'ai mis sur mon compte Twitter, <https://twitter.com/JANVIERClaude1>, ma photo de l'affiche. Beaucoup de rififi à ce propos sur le réseau, surtout de la part d'une quantité non négligeable de trolls macronistes.



Florilège :

- C'est la loi concernant le fait de ne rien jeter sur la voie publique, loi 2003, modifiée en 2020
- C'est la référence d'un papier utilisé en imprimerie, et je cite un commentaire : "ce marquage/logo a été imprimé en 01/2020 et depuis, il sert pour chaque nouvelle impression."
- La photo est fausse
- Vous avez retouché la photo avec l'ordinateur
- Insultes diverses.

Sauf que, d'après mes recherches, cela ne correspond en rien :

- avec la loi de ne rien jeter sur la voie publique
 - avec une erreur de l'imprimerie nationale : parce que les affiches sont conçues en PDF virtuels avec la date indiquée dessus, donc des documents créés au fur et à mesure des événements par Santé publique France et téléchargeables pour qui veut
 - C'est une vraie photo : il suffit d'aller sur Google et de trouver avec le numéro cette affiche toujours disponible chez un bon nombre d'institutions départementales et régionales.
- (5)(6)

Cette affiche a été conçue par Santé publique France le 20 janvier 2020. Pas de doute possible. Or, à cette date, personne n'avait entendu parler du passe sanitaire, ni des confinements, ni du masque obligatoire, etc. À chacun d'en tirer des conclusions.

Toute cette coronafolie était donc bien prévue avant janvier 2020. Dur à avaler certainement pour beaucoup, mais le fait est là. Tout ce cinéma infernal afin de permettre à quelques labos d'empiler des milliards d'euros. Répugnant.

Il est plus que temps de faire le ménage, d'établir une véritable démocratie et de retrouver notre souveraineté.

Claude Janvier

Écrivain, polémiste.

Co-auteur avec Jean-Loup Izambert du livre *Le virus et le*

<https://www.is-edition.com/actualites/parution-le-virus-et-le-president-jean-loup-izambert-claude-janvier/>

Notes :

(1)

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-1er-avril-2021>

(2) Source : OMS, Déclaration du Directeur général de l'OMS sur le Comité d'urgence du RSI sur le nouveau coronavirus (2019-nCoV), 30 janvier 2020.

(3)

https://www.lepoint.fr/sante/covid-19-comment-le-cofondateur-de-biontech-a-concu-un-vaccin-en-quelques-heures-12-12-2020-2405471_40.php

(4) Tec hospital 24 février 2021 la dotation exceptionnelle de Santé publique France pour 2021 passe à 3,8 milliards d'euros pour la "prévention épidémique et la constitution de stocks stratégiques " – ...de caviar et de champagne peut-être car à ce tarif-là...

(5)

https://museum.nantesmetropole.fr/files/live/sites/museum/files/06_Venir/Passe_Sanitaire_20210721.pdf

(6)

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_a4_m1_0.pdf